



Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle

1, rue de la Passotte – CS 75821 - 57078 METZ cedex 03
 Tél. : 03.87.75.82.82 – fax : 03.87.75.82.83 Mail : info@fdc57.org

Cadre réservé au Fonds	
Année	
Commune	N°dossier

DECLARATION DES DEGATS CAUSES PAR LES SANGLIERS

Articles L 429-27 à L429-32 du Code de l'Environnement

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison Sociale :

Nom - Prénom :

Adresse (complète) :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Numéro MSA :

II - DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DES DEGATS

	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5
Commune					
Lieu-dit					
Chasse réservée (O/N)					
Superficie en ha					
Surface détruite en ha					
Culture					
Rendement					
Date de récolte					

III - POSE DE CLOTURE DE PROTECTION (clôture 2 fils)

Commune					
Lieu-dit					
Superficie					
Culture					
Longueur de la clôture					

Important :

Le déclarant s'engage à montrer l'emplacement des dégâts.

Pour que votre déclaration soit recevable, vous devez **obligatoirement** :

- Donner **TOUTES** les indications demandées
- L'envoyer le plus rapidement possible au siège du FDIDS **dès la constatation des dégâts** au semis et au moins 10 jours avant la récolte.

Pour le règlement, joindre obligatoirement un RIB.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire :

IV - CADRE RESERVE UNIQUEMENT AUX ESTIMATEURS

	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5
Date					
Estimateurs					

DEGATS DE PRAIRIE					
Prairie permanente*					
Prairie temporaire*					
Surface détruite en are					
Rendement					
Remise en état légère en are					
Remise en état intermédiaire en are (Rotative + semoir + semence)					
Sursemis en are					

*Cocher la case correspondante

DEGATS SUR CULTURES					
Culture					
Ressemis					
Perte de récolte en are					
Rendement /ha					

CLOTURE ELECTRIQUE					
Clôture ml					
Entretien : à préciser					

OBSERVATIONS / COMMENTAIRES					